



Commission des
Affaires culturelles
et de l'éducation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Groupe de travail chargé du suivi de la préparation des Jeux olympiques
et paralympiques de Paris 2024**

POINT D'ÉTAPE

**Communication de MM. Belkhir Belhaddad et Maxime Minot,
co-présidents**

—

8 novembre 2023

Groupe de travail de la commission des Affaires culturelles et de l'éducation
chargé du suivi de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Messieurs Belkhir Belhaddad et Maxime Minot

Novembre 2023

Madame la présidente,

Mes chers collègues,

Mon collègue et moi-même sommes très heureux de faire ce point d'étape devant la commission des affaires culturelles à 261 jours du début des Jeux olympiques et à 293 jours de l'ouverture des Jeux paralympiques.

Comme vous le savez, ce groupe de travail a été créé le 28 septembre 2022 et est composé d'une trentaine de membres. Il s'est donné pour mission, à travers ses auditions et déplacements, de suivre l'avancement de l'organisation des Jeux dans l'ensemble de ses dimensions.

Nous avons déjà réalisé 26 auditions dont deux tables rondes, et effectué 11 déplacements dont un à Marseille à l'occasion du *test event* – ou épreuve test, en bon français – de voile. Notre activité va s'accélérer à mesure que l'ouverture des Jeux se rapproche, avec notamment un point particulier fait sur la question de la couverture médiatique de l'événement. Nous étions d'ailleurs hier matin dans les locaux de France Télévisions où nous ont été présentées l'ensemble des actions que le groupe audiovisuel va mener pour couvrir les Jeux et les rendre accessibles au plus grand nombre.

- Nos premières auditions se sont principalement concentrées sur la question de la sécurité des Jeux. C'est en effet un élément central de l'organisation et de l'accueil d'un tel événement. Il sera naturellement au cœur des préoccupations durant les Jeux, mais aussi, évidemment, bien en amont de leur ouverture. Assurer la sécurité des jeux représente un enjeu capital : il y va en premier lieu de la protection des athlètes et des spectateurs, mais également de l'image de la France à l'international.

Malheureusement l'actualité récente a rappelé à chacun d'entre nous la nécessité d'une vigilance de tous les instants en la matière.

10 500 athlètes représentant 206 nations seront présents. Leurs exploits sportifs seront suivis par une dizaine de millions de spectateurs et couverts par quelque 6 000 journalistes venus du monde entier. Les épreuves seront réparties sur 40 sites de compétition – dont la moitié en Île-de-France et 7 dans Paris intramuros – et 22 villes. La sécurisation de l'ensemble de ces sites devra se faire au même moment dans l'ensemble de l'Hexagone et jusqu'en Polynésie française. Aucun étalement dans le temps n'est ici envisageable, ce qui aurait permis avec une rotation des forces de l'ordre.

Il n'y aura qu'un seul pilote des opérations : le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer. Celui-ci sera responsable de la coordination et de la stratégie nationale sur la sécurité quand le préfet de police de Paris aura la charge du déploiement opérationnel en Île-de-France.

Les forces de sécurité intérieure seront en première ligne pour assurer la sécurité de l'événement, des spectateurs et des athlètes. La mobilisation prévue est évaluée à environ 30 000 policiers et gendarmes par jour, auxquels s'ajouteront les réservistes. La décision de suspendre, le temps des Jeux, la distinction entre les zones de compétence relevant de la police et celles relevant de gendarmerie a également été prise afin de permettre une organisation par missions.

Cette mobilisation d'ampleur ne doit cependant pas se faire au détriment de nos territoires. C'est pour cela qu'un important travail est fait afin que l'ensemble des personnels concourant à la sécurité nationale soient mobilisés durant la période des Jeux. Les congés seront décalés et les réservistes seront amplement mobilisés.

Une répartition entre forces de sécurité intérieure (FSI) et acteurs de la sécurité privée est déjà prévue : schématiquement, la sécurisation des espaces extérieurs aux lieux d'épreuves sera assurée par les FSI tandis que les espaces intérieurs relèveront des forces de sécurité privée employées par le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (Cojop).

Cependant, comme l'avaient relevé nos collègues Stéphane Peu et Stéphane Mazars dans leur rapport d'information de juillet dernier, le secteur de la sécurité privée est dans une situation préoccupante qui suscite des interrogations. Les effectifs sont sous tension avec notamment un manque de personnels féminins. En plus des besoins courants, 20 000 agents de sécurité supplémentaires seront mobilisés chaque jour en moyenne, avec des pics allant jusqu'à 25 000 agents.

Pour atteindre cette masse critique, le Cojop a lancé plusieurs appels d'offres :

- la vague n° 1 a été lancée au printemps 2022 et comportait 136 lots ;
- la vague n° 2 a été lancée en décembre 2022, avec de nouveaux sites de compétitions identifiés (74 lots) et les 32 lots non pourvus de la vague n° 1 ;
- la vague n° 3 a débuté fin avril (44 lots).

La progression quant à l'attribution des lots est conforme aux prévisions du Cojop et permettra d'avoir une vision claire de la situation à la fin de l'année.

Par ailleurs, les efforts consentis par l'État pour former un maximum d'agents de sécurité portent leurs fruits :

– en Île-de-France, sur la période janvier/août 2023 par rapport à la même période de référence en 2022, on constate une progression de 75 % dans la délivrance des autorisations préalables à l'entrée en formation aux métiers de la sécurité privée ; une croissance de 31 % du nombre de « primo-cartes professionnelles » délivrées, soit 8 360 cartes au total

– s'agissant de la nouvelle carte professionnelle « Surveillance grands événements » : au plan national, au 15 septembre 2023, 3 034 autorisations d'entrée en formation ont été accordées par le Conseil national des activités privées de sécurité (Cnaps) et 768 cartes professionnelles ont déjà été délivrées (dont 90 % en Île-de-France), dont 40 % concernent de femmes.

Nous sommes préoccupés par cette situation. Nous ne pouvons que souscrire à la recommandation de la Cour des comptes dans son rapport complémentaire de juillet dernier : arbitrer le recours probable aux forces de sécurité intérieure et aux armées pour pallier le déficit de la sécurité privée au plus tard en octobre 2023, et en assurer une planification rigoureuse. La date d'octobre est passée et semblait difficile à tenir compte tenu de l'avancée des appels d'offre lancés par le Cojop. Cet arbitrage doit cependant absolument avoir lieu avant la fin de l'année : courant décembre constituerait une échéance qui nous semble cohérente. En effet, un état des lieux précis doit être fait pour constater la carence et son ampleur afin de prévoir les moyens nécessaires en conséquence. Ce qui s'est passé à Londres en 2012 ne peut se reproduire. Nous avons cependant confiance en nos FSI et en nos armées pour pallier cette carence et répondre aux besoins.

Nous alertons cependant sur le risque de surcoût lié à un tel recours pour le Cojop. Le cadre applicable en la matière est fixé par un décret de 1997 décliné par un arrêté de 2010. Ce dernier dispose qu'en cas de mise à disposition, sur un site donné, d'un contingent d'agents, le Cojop aurait vocation à s'acquitter d'un certain taux horaire auquel viendraient s'ajouter les frais d'acheminement, d'hébergement et de restauration de ces personnels. Ce tarif horaire est affecté d'un coefficient multiplicateur variant selon le nombre de personnels mis à disposition.

Ainsi, en fonction de ce coefficient et notamment dans l'hypothèse où le nombre d'agents mobilisés au sens de l'arrêté serait calculé à l'échelle de l'ensemble des Jeux, ce recours contraint aux FSI et aux forces armées engendrerait un surcoût pour le Cojop.

Les FSI et les forces armées ne restent cependant pas dans l'attente de cette décision et œuvrent de concert, depuis de longs mois, à la sécurisation des Jeux. Un partage des tâches a ainsi déjà été réalisé sur certaines questions comme la sécurisation des bateaux de la cérémonie d'ouverture et de leur port, qui sera géré par les armées, ou encore la lutte anti-drones, qui sera assurée par l'armée de l'air et de l'espace, même si les FSI seront équipés de dispositifs de protection et de neutralisation.

Les forces de l'opération Sentinelle, quant à elles, poursuivront leur action telle que nous la connaissons aujourd'hui. Les 7 000 soldats déployés continueront leurs rondes afin de mener des actions de sécurisation et de dissuasion aux abords des lieux d'épreuves,

mais aussi dans les gares et les aéroports. J'ai d'ailleurs pu rencontrer le chef d'état-major de la zone de défense dans laquelle se situe Paris et échanger avec des soldats déployés dans le cadre de Sentinelle au camp des Loges de Saint-Germain-en-Laye. Ce déplacement m'a permis de prendre pleinement conscience de la rudesse de leur tâche. Ils portent un équipement très lourd, sous une chaleur de plomb pendant plusieurs heures en plein été – ce qui sera le cas pendant les JOP – et doivent parfois faire face à une forme d'hostilité de la part de certains publics. L'aménagement de lieux de repos sécurisés situés à proximité des zones de patrouille constitue donc un élément essentiel. Un groupe de travail entre les différents acteurs concernés et la Ville de Paris a été mis en place pour identifier ces locaux. La préfecture de police et les FSI auront un besoin comparable au-delà du maillage des commissariats. Le nombre des locaux sera à adapter au volume des forces déployées.

J'ai également été très heureux d'apprendre que nos armées seront mises à l'honneur durant l'ensemble des JOP en dehors des podiums – nos soldats ramenant habituellement plus de 40 % des médailles. Ce sont elles qui lèveront les couleurs lors des remises de médailles. Il y aura 900 levées des couleurs – 350 pour les JO et 550 pour les JOP – qui mobiliseront un binôme pour chacun des trois mâts. Les levées des couleurs obéissant à un protocole précis, le personnel concerné sera formé au cérémonial spécifique des JOP.

- Nous souhaitons maintenant aborder la question de la billetterie, qui a pu faire l'objet de certaines critiques. D'abord les prix demandés correspondent à ce que l'on constate classiquement pour des événements d'une telle ampleur, qu'il s'agisse d'événements sportifs ou artistiques, comme des spectacles ou des concerts. Des billets ont été proposés à tous les prix, nous allons y revenir. Ensuite, il ne faut pas perdre de vue la volonté que « les Jeux financent les Jeux » afin d'en limiter le coût pour l'État. Sur les 4,4 milliards d'euros de budget global du Cojop, 1,4 milliard d'euros proviennent de recettes de billetterie et des hospitalités, et 1,4 milliard d'euros des partenaires et licenciés Paris 2024. Fin août 2023, 95 % des partenariats étaient déjà sécurisés grâce notamment au nouveau partenariat de 1^{er} rang conclu avec LVMH, qui a permis de faire dépasser l'objectif initial de 92 % de partenariat sécurisés à l'été 2023.

Concernant plus précisément le prix des billets, l'objectif était que des billets d'exception vendus en petites quantités financent des billets accessibles vendus en grandes quantités. Ainsi, 4 millions de billets ont été proposés à 50 euros ou moins, dont notamment 1 million de billets à 24 euros. 65 % des billets présentent un prix de 100 euros ou moins, et seulement 3 % voit leur prix atteindre ou excéder 400 euros.

6,8 millions de billets avaient été vendus fin juillet quand nous avons fait le point avec le Cojop, dont 5,2 millions achetés par le grand public. Lors des 36 premières heures d'ouverture de la billetterie, plus d'un million de billets ont été vendus. Les Français représentent 63 % des acheteurs et près d'un tiers des billets ont été achetés par les 25-34 ans. La billetterie paralympique a quant à elle ouvert le 9 novembre dernier, au lendemain de la journée paralympique.

À côté de ces billetteries grand public, l'État a acheté plus de 400 000 billets pour sa billetterie populaire « Tous aux Jeux ». Ce programme porté par l'État, en coordination avec les acteurs mobilisés pour l'organisation des Jeux, notamment les collectivités

territoriales, poursuit l'objectif de garantir leur accessibilité au plus grand nombre. « Tous aux Jeux » assume également, une vocation éducative et de promotion des disciplines olympiques et paralympiques dans leur diversité, avec un accent majeur placé sur les épreuves paralympiques dans le cas des places attribuées à la jeunesse. 401 220 billets très exactement seront offerts par l'État pour les différentes épreuves des Jeux olympiques (100 700 billets) et paralympiques (298 600 billets), ainsi que pour les cérémonies d'ouverture (1 920 billets). Quatre publics pourront bénéficier de cette billetterie populaire :

- les jeunes, en majorité (258 800 billets) ;
- les bénévoles du mouvement sportif (100 100 billets) ;
- les personnes en situation de handicap et leurs aidants (17 400 billets) ;
- les agents publics relevant des catégories B et C (24 920 billets).

À titre d'exemple, à Marseille, où nous nous sommes rendus, 12 000 billets pour les épreuves de voile ont été proposés à 24 euros. L'épreuve de voile a d'ailleurs fait l'objet d'un *test event* en juillet qui a permis d'évaluer le dispositif de sécurité en mer, mais aussi de faire de la pédagogie avec les professionnels de la mer et les plaisanciers, qui se retrouvent contraints à faire un long détour – jusqu'à plusieurs dizaines de minutes – afin de contourner la zone d'épreuve. Ce *test event*, comme tous les tests ainsi réalisés, a également permis d'éprouver l'articulation entre les différents acteurs, avec la présence de représentants de l'ensemble des parties prenantes, y compris des volontaires. Lors du déplacement, nous avons également pu rencontrer la société gestionnaire du stade vélodrome Mars 360 que le Cojop occupera au travers d'un contrat dit *Event Delivery Model* qui correspond à une externalisation : le stade reste géré par son gestionnaire habituel avec l'ensemble de ses équipes, y compris de sécurité.

Cette évocation de la cité phocéenne nous permet de faire une transition vers le relais de la flamme, qui arrivera à Marseille le 8 mai prochain. La flamme parcourra le territoire national, outre-mer compris, avant d'arriver à Paris pour la cérémonie d'ouverture le 26 juillet. Elle traversera 65 territoires, dont 5 situés dans les outre-mer : il y aura 65 villes étapes et plus de 400 villes traversées durant les 68 jours de relais. Ce sera l'occasion, nous l'espérons, de susciter un réel engouement populaire dont les Jeux manquent encore quelque peu pour l'instant, soyons réalistes. Le parcours de la flamme la mènera d'ailleurs à l'Assemblée nationale le 14 juillet, puis au Sénat.

Pour le parcours détaillé de la flamme, nous ne pouvons que vous inviter à vous rendre sur le site du Cojop ; la page du relais de la flamme est très claire, avec le parcours détaillé jour par jour.

La flamme sera portée par 10 000 personnes dont 7 000 relayeurs individuels et 3 000 relayeurs collectifs. Les premiers se relayeront tous les 200 mètres, soit environ toutes les 4 minutes. Les relais collectifs – il s'agit d'une des innovations du parcours – seront composés de 24 personnes avec un seul porteur de la flamme. 35 fédérations seront impliquées dans ces relais qui dureront 8 minutes.

Tout le monde peut être candidat pour porter la flamme, et les modes de candidatures sont multiples : nomination par un pair, appel à candidatures, sélection par tirage au sort ou par un jury, ou encore désignation directe. Cependant, et nous sommes navrés de vous l'annoncer, les personnes exerçant un mandat politique ou une fonction religieuse ne pourront être porteurs de la flamme. Aucun de nous ne pourra donc participer activement à cette séquence.

Le parcours de la flamme paralympique sera dévoilé vendredi et, comme pour la flamme olympique, elle sera allumée là où elle a brillé pour la première fois, à Stoke Mandeville, au Royaume-Uni avant de traverser la Manche pour rejoindre le territoire national et d'arriver à Paris le 28 août pour la cérémonie d'ouverture des Jeux paralympiques.

- Concernant les sites de compétition, les chantiers sont dans les temps. Le Cojop a déjà pris possession de l'International Broadcast Center le 10 juillet 2023 – il constitue une partie du cluster des médias correspondant au hall 3 du parc des expositions du Bourget qui a été rénové dans le cadre des JOP. Paris 2024 pourra occuper les autres lieux aux dates prévues : le village olympique et paralympique en mars 2024, le centre aquatique olympique en avril, et l'Arena La Chapelle en juin.

- Concernant le programme des volontaires, l'appel à candidatures a eu un très grand succès : 312 000 personnes ont candidaté pour 45 000 places ouvertes. La sélection des candidats s'est faite courant septembre et les offres et les confirmations des missions sont en cours et dureront jusqu'à fin décembre. Au printemps prochain, les plannings individuels seront communiqués aux volontaires avant que ne débute jusqu'à l'été une phase de formation avec la distribution des uniformes et la délivrance des accréditations. Le groupe de travail fera un point précis sur le sujet des volontaires avec le Cojop en janvier, quand celui-ci aura une vision précise de la situation.

- Concernant la cérémonie d'ouverture, un test logistique a eu lieu le 17 juillet dernier. Embarqué sur un bateau de la brigade fluviale de la préfecture de police, j'ai pu suivre l'ensemble des essais. Ce test logistique a réuni 40 bateaux de différents gabarits afin d'observer les conditions de vitesse, d'espacement, de visibilité, ou encore de communication d'une embarcation à l'autre. Un ponton de 96 mètres de longueur était installé entre le pont National et le pont de Tolbiac pour simuler la montée à bord des athlètes. Cette opération va nécessiter un excellent calibrage car l'ensemble des athlètes devront monter à bord des bateaux puis descendre au Trocadéro avec une grande fluidité, sans interrompre le flux des navires. Des exemples d'équipements anti intrusion fluviale étaient également présentés. Placés de chaque côté de la Seine pour la cérémonie d'ouverture et les épreuves s'y déroulant ainsi qu'aux abords du village olympique, ces dispositifs permettent d'empêcher le passage d'embarcations « béliers ». J'ai pu échanger avec les forces présentes, allant des sapeurs-pompiers de Paris, au RAID en passant par à une équipe de BRAV nautique, semblable à la BRAV-M mais embarquée. Ces échanges ont permis de mettre en lumière les difficultés de sécurisation du parcours de la cérémonie, celui-ci étant très long et se déroulant au sein d'une zone urbaine plus que dense.

Ce test a permis d'évaluer en conditions réelles les différentes options d'organisation, en complément des analyses effectuées sur simulateurs. Des tests ont ainsi été menés s'agissant de l'espacement entre chaque bateau, de même l'avarie moteur d'un navire a été simulée.

Le jour J, 91 bateaux seront engagés pour transporter les délégations de sportifs avec des navires de différentes tailles transportant une seule ou plusieurs délégations.

100 000 spectateurs assisteront à la cérémonie d'ouverture sur les quais bas avec un billet payant et les quais hauts seront ouverts gratuitement, mais sur inscription préalable, à 300 000 personnes.

- Enfin, quelques mots concernant la Coupe du monde de rugby. Manifestation sportive majeure qui a constitué l'occasion de tester nos modèles d'organisation des grands événements sportifs en vue des JOP, elle s'est globalement bien déroulée, hormis naturellement la déception à l'issue du quart de finale. Les premiers matchs ont permis d'adapter quelques détails comme la fermeture des débits de boissons plus en amont des matchs afin de garantir l'arrivée suffisamment tôt des spectateurs pour passer les contrôles de sécurité, ou encore le redéploiement de volontaires et de panneaux de signalisation afin d'indiquer l'existence d'une seconde station de métro permettant l'accès au stade Vélodrome à Marseille. Cet événement nous a également permis de lever un doute qui était apparu au cours des auditions sur l'existence d'un doublon entre, d'une part, le centre national de commandement stratégique (CNCS) qui, sous la conduite du ministre de l'Intérieur et des outre-mer, a pour missions d'analyser, de synthétiser et de transmettre les informations reçues sur le déroulement de l'événement en terme de sécurité et, d'autre part, la structure de sécurité placée auprès de l'organisateur.

Le point d'étape que nous venons d'effectuer n'a évidemment pas permis d'aborder l'ensemble des sujets évoqués lors de nos auditions et déplacements, ni les questions que nos collègues présents posent classiquement. Ainsi, malgré notre grande inquiétude en la matière, nous avons fait le choix de ne pas aborder la question des transports, une table ronde sur ce sujet étant organisée la semaine prochaine conjointement avec la commission du Développement durable. Nos travaux vont se poursuivre et s'intensifier et nous ne pouvons que vous inviter à y participer.